

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

Nombre de membres  
En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 12

**D 01364-2023-060**

**Séance du 19 décembre 2023**

**L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS  
ET LE DIX-NEUF DÉCEMBRE À 20 HEURES 30,**

le Conseil Municipal de cette Commune  
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par  
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET  
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2023.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, FAVIER Alexis,  
GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET  
Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine.

Excusés : BOUTON Chloé (pouvoir à FAVIER Alexis),  
COURTOIS Sandrine (pouvoir à SYLÉNÉ Florine),  
VÉLON Guillaume (pouvoir à CHARVET Aurélien).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : SYLÉNÉ Florine.

**OBJET : Emprunts bancaires relais et long terme.**

M. le Maire présente le plan de financement du projet de construction de l'espace culturel  
Maison COLIN ainsi que la simulation du montant de l'emprunt.

Pour les besoins de financement de ce projet il est opportun de recourir à un prêt long  
terme d'une durée de 15 ou 20 ans portant sur 160 000€ et un prêt relais de 450 000 ou  
500 000 € sur 3 ans.

M. le Maire présente les différentes offres de prêts des établissements bancaires sollicités à  
savoir : l'Agence France Locale, la Banque Populaire, le Crédit Agricole Centre-Est et la  
Caisse d'Épargne.

M. le Maire précise que la Caisse d'Épargne, contrairement aux autres établissements bancaires propose un taux révisable indexé sur le taux du livret A et ne propose pas de prêt relais.

### Emprunt long terme :

Montant de l'emprunt 160 000,00 €  
Durée en mois 180  
Échéance Trimestre

Organisme	Taux		Frais de dossier	Commission engagement	Autres frais	Échéance		Coût du crédit	Rang
	Type	%				Trimestrielle	Soit à l'année		
AFL	Fixe	3,53%			2 600,00 €	3 446,16 €	13 784,64 €	49 369,60 €	1
Banque Populaire	Fixe	4,04%	200,00 €			3 568,82 €		14 275,28 €	3
	Fixe (amortissement constant du capital)	4,04%	200,00 €			Première : 4 282,67 € Dernière : 2 693,40 €	16 969,08 € 10 935,80 €	49 487,97 €	2
CA Centre-Est	Fixe	4,22%	160,00 €			3 612,70 €	14 450,80 €	56 922,00 €	4
Caisse d'Épargne	Révisable	4,60%		640,00 €		3 706,35 €	14 825,40 €	63 021,00 €	5

Montant de l'emprunt 160 000,00 €  
Durée en mois 240  
Échéance Trimestre

Organisme	Taux		Frais de dossier	Commission engagement	Autres frais	Échéance		Coût du crédit	Rang
	Type	%				Trimestrielle	Soit à l'année		
AFL	Fixe	3,65%			2 600,00 €	2 826,76 €	11 307,04 €	68 740,80 €	2
Banque Populaire	Fixe	4,14%	200,00 €			2 950,74 €		11 802,96 €	3
	Fixe (amortissement constant du capital)	4,14%	200,00 €			Première : 3 656,00 € Dernière : 2 020,70 €	14 499,80 € 8 207,00 €	67 268,00 €	1
CA Centre-Est	Fixe	4,29%	160,00 €			2 989,29 €	11 957,16 €	79 303,20 €	4
Caisse d'Épargne	Révisable	4,60%		640,00 €		3 069,82 €	12 279,28 €	86 225,60 €	5

### Emprunt relais :

M. le Maire rappelle que pour cet emprunt, l'AFL accorde un montant en fonction des notifications de subventions accordées et qu'à ce jour, au vu des notifications reçues et en tenant compte de la délibération du conseil communautaire de GBA du 18 décembre 2023 validant la subvention de 148 000 € dans le cadre du PET 1, un emprunt de 500 000 € est possible. Il ajoute que cet organisme propose le même taux quelle que soit la durée de l'emprunt relais qui est remboursable par anticipation.

Montant de l'emprunt 450 000,00 €  
Durée en mois 36  
Échéance Trimestre

Organisme	Taux		Frais de dossier	Commission engagement	Autres frais	Échéance		Coût du crédit	Rang
	Type	%				Trimestrielle	Soit à l'année		
AFL	Fixe	3,30%				3 795,00 €	15 056,25 €	45 251,25 €	1
						3 795,00 €			
						3 753,75 €			
						3 712,50 €			
						3 795,00 €			
						3 877,50 €	15 056,25 €		
						3 753,75 €			
						3 630,00 €			
						3 877,50 €			
						3 753,75 €			
3 753,75 €									
3 753,75 €									
3 753,75 €									
3 753,75 €									
Banque Populaire	Fixe	4,19%	500,00 €			4 713,75 €	18 855,00 €	57 065,00 €	2
CA Centre-Est	Pas de proposition								
Caisse d'Épargne	Pas de proposition								

Montant de l'emprunt 500 000,00 €  
Durée en mois 36 ==> 24 mois pour CA Centre-Est  
Échéance Trimestre

Organisme	Taux		Frais de dossier	Commission engagement	Autres frais	Échéance		Coût du crédit	Rang
	Type	%				Trimestrielle	Soit à l'année		
AFL	Fixe	3,30%				4 216,67 €	16 729,17 €	50 279,15 €	2
						4 216,67 €			
						4 170,83 €			
						4 125,00 €			
						4 216,67 €			
						4 308,33 €			
						4 170,83 €	16 729,16 €		
						4 033,33 €			
						4 308,33 €			
						4 170,83 €			
						4 170,83 €			
						4 170,83 €			
4 170,83 €	16 820,82 €								
4 170,83 €									
4 170,83 €									
Banque Populaire	Fixe	4,19%	600,00 €			5 237,50 €	20 950,00 €	63 450,00 €	3
CA Centre-Est / 2 ans	Fixe	4,11%	500,00 €				20 550,00 €	41 600,00 €	1
Caisse d'Épargne	Pas de proposition								

M. le Maire rappelle que la contractualisation avec l'Agence France Locale est soumise à une adhésion calculée en fonction de la dette de l'année n-2, soit environ 5 200 € prise en charge à 50 % par Grand Bourg Agglomération.

### Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER de contracter auprès de l'Agence France Locale, un emprunt long terme selon les caractéristiques suivantes :

- Montant du contrat de prêt : **160 000 €** (cent soixante mille euros)
- Durée Totale : **15 ans**
- Mode d'amortissement : échéances constantes trimestrielles
- Taux fixe : **3,53%**
- Fréquence : trimestrielle
- Base de calcul : Base 30/360
- Trimestrialité : **3 446,16 €**
- Frais de dossier : **Néant**
- Commission d'engagement : **Néant**

ACCEPTER de contracter auprès de l'Agence France Locale, un emprunt relais selon les caractéristiques suivantes :

- Montant du contrat de prêt : **500 000 €** (cinq cent mille euros)
- Durée Totale : **3 ans**
- Mode d'amortissement : in fine
- Taux fixe : **3,30%**
- Fréquence : trimestrielle
- Base de calcul : Base exact/360
- Frais de dossier : **Néant**
- Commission d'engagement : **Néant**
- Indemnité de remboursement anticipé : **Néant**

AUTORISER le Maire à signer les contrats de prêt ;

AUTORISER le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tous arrêtés, actes, conventions, contrats et documents de toute nature relatifs à cette question et nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

DONNER au Maire tous les pouvoirs à cet effet ;

PRÉCISER que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** de contracter auprès de l'Agence France Locale, un emprunt long terme selon les caractéristiques suivantes :

- Montant du contrat de prêt : **160 000 €** (cent soixante mille euros)
- Durée Totale : **15 ans**
- Mode d'amortissement : échéances constantes trimestrielles
- Taux fixe : **3,53%**
- Fréquence : trimestrielle
- Base de calcul : Base 30/360
- Trimestrialité : **3 446,16 €**
- Frais de dossier : **Néant**
- Commission d'engagement : **Néant**

**ACCEPTE** de contracter auprès de l'Agence France Locale, un emprunt relais selon les caractéristiques suivantes :

- Montant du contrat de prêt : **500 000 €** (cinq cent mille euros)
- Durée Totale : **3 ans**
- Mode d'amortissement : in fine
- Taux fixe : **3,30%**
- Fréquence : trimestrielle
- Base de calcul : Base exact/360
- Frais de dossier : **Néant**
- Commission d'engagement : **Néant**
- Indemnité de remboursement anticipé : **Néant**

**AUTORISE** le Maire à signer les contrats de prêt ;

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tous arrêtés, actes, conventions, contrats et documents de toute nature relatifs à cette question et nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

**DONNE** au Maire tous les pouvoirs à cet effet ;

**PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 19 décembre 2023

Le Maire,  
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou notification  
du

